

# Avis d'Appel Public à Concurrence

## Publicité préalable à l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire en vue d'une exploitation économique

**Activité projetée : Activité mixte de nautisme et activités associées**  
**Port concerné : Vieux – Port de Marseille**  
**Référence dossier : MEC11-2024-VP**

### Autorité compétente :

Métropole Aix-Marseille-Provence  
Direction Développement des ports de plaisance  
Immeuble CMCI ascenseur B 6ème étage  
2, Rue Henri Barbusse - 13001 MARSEILLE  
[mec.dpm@ampmetropole.fr](mailto:mec.dpm@ampmetropole.fr)

### Objet du contrat d'Autorisation d'Occupation Temporaire :

Activité mixte de nautisme et activités associées

### Lieu d'exécution :

Vieux-Port, mise à disposition de quatre (4) postes à flot pour une surface totale de plan d'eau de 92,17 m<sup>2</sup>.

- H101 : 7,70m x 2,92m pour une surface totale de 22,48 m<sup>2</sup>
- H121 : 6,95m x 2,80m pour une surface totale de 19,46 m<sup>2</sup>
- H004 : 8,50m x 3,41m pour une surface totale de 28,99 m<sup>2</sup>
- H128 : 7,56m x 2,81m pour une surface totale de 21,24 m<sup>2</sup>

Localisation parcelle : Pontons H1 et H2, postes H101, H121, H004, H128.

Pour le poste à flot **H101**, les dimensions du navire devront impérativement respecter les caractéristiques suivantes :

- Les dimensions de chaque navire semi-rigide ne pourront être supérieures à **7,7 mètres de longueur et 2,92 mètres de largeur**
- Les dimensions de chaque navire à coque rigide ne pourront être supérieures à **7,7 mètres de longueur et 2,72 mètres de largeur**

Pour le poste à flot **H121**, les dimensions du navire devront impérativement respecter les caractéristiques suivantes :

- Les dimensions de chaque navire semi-rigide ne pourront être supérieures à **6,95 mètres de longueur et 2,80 mètres de largeur**
- Les dimensions de chaque navire à coque rigide ne pourront être supérieures à **6,95 mètres de longueur et 2,60 mètres de largeur**

Pour le poste à flot **H004**, les dimensions du navire devront impérativement respecter les caractéristiques suivantes :

- Les dimensions de chaque navire semi-rigide ne pourront être supérieures à **8,5 mètres de longueur et 3,41 mètres de largeur**
- Les dimensions de chaque navire à coque rigide ne pourront être supérieures à **8,5 mètres de longueur et 3,21 mètres de largeur**

Pour le poste à flot **H128**, les dimensions du navire devront impérativement respecter les caractéristiques suivantes :

- Les dimensions de chaque navire semi-rigide ne pourront être supérieures à **7,56 mètres de longueur et 2,81 mètres de largeur**
- Les dimensions de chaque navire à coque rigide ne pourront être supérieures à **7,56 mètres de longueur et 2,61 mètres de largeur**

### Procédure de passation :

Mise en concurrence avec négociation

### Conditions de participation :

Production de pièces administratives, financières, techniques, et professionnelles détaillées dans le **Dossier de consultation (\*)**.

(\*) Le **Dossier de consultation** comprend principalement :

- Le **Règlement de consultation** qui précise : les conditions de participation, le cadre de proposition souhaité, les modalités de dépôt des offres et les critères d'analyse, les modalités de sélection du candidat retenu, le plan de localisation et des précisions sur l'objet de l'occupation.
- L'**Annexe 1** du Règlement de Consultation, appelée **Recueil de l'offre du candidat**.
- L'**Annexe 2** du Règlement de Consultation, appelée **Liste des documents requis**.
- La **grille tarifaire 2024**.

### Retrait du dossier de consultation :

Sur <https://ampmetropole.fr/metropole/concertations-et-appels-a-projets/dpm-mise-en-concurrence-mis/>

**Dépôt du dossier de consultation : Exclusivement à : [mec.dpm@ampmetropole.fr](mailto:mec.dpm@ampmetropole.fr)**

Date et heure limite de dépôt : jusqu'au : **01/07/2024** à 18h00 terme de rigueur